

Séance du samedi 18 octobre 2025

Date de la convocation: 13/10/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit octobre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOUPLIER,
Emilie KONNERT, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Michèle MATHIEU par Jean-Jacques DEBIEVE,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Thomas HOUPLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

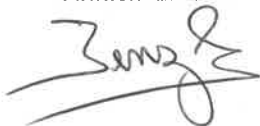
Absents: Richard DETHYRE

TARIF DE FACTURATION DES FRAIS D'ECOLE AUX COMMUNES - (D 2025 065)

Le Maire présente au Conseil municipal les dépenses de fonctionnement pour l'école communale engagées sur le budget 2024 pour un montant total de 67 697,00 € qui seront ventilées sur chacune des Communes ayant des enfants scolarisés en septembre 2024. Avec 53 enfants scolarisés à la rentrée 2024, le forfait par enfant servant de base à la facturation aux communes sera donc de 1 277 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le tarif de 1 277 € par enfant scolarisé pour servir de base à la facturation aux communes au titre de l'année 2025 sur la base des effectifs de rentrée scolaire en septembre 2024, AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

